



Le site officiel CertIBEau détaille la procédure et la préparation de la visite. Voici ce qu'il recommande de rassembler.

Documents à réunir

- ☐ Les plans « as-built » de l'immeuble, avec l'alimentation en eau potable et l'évacuation
- ☐ Selon la zone d'assainissement : l'autorisation de raccordement à l'égout avec photos, ou la déclaration du système d'épuration individuelle

Documents fortement conseillés

- ☐ Une copie du permis d'urbanisme
- ☐ Les preuves d'agrément des dispositifs anti-retour
- ☐ Le justificatif concernant l'infiltration des eaux pluviales
- ☐ Le contrat d'entretien du système d'épuration, le cas échéant

Le jour de la visite

- ☐ Le propriétaire ou son représentant est présent, donne accès à toutes les installations et participe aux tests

La préparation de la visite sur certibeau.be : <https://certibeau.be/candidats-eau-dans-votre-batiment>

Mes notes

Geoffrey Delferrière

Ingénieur civil mécanicien (UCLouvain), agréé en Région wallonne

0479 96 01 73, pebcerti73@hotmail.com

pebcerti.be